

Lannion propose une mutuelle communale aux non-salariés

Lannion - 07h00



Le maire résume l'enjeu de cette mutuelle communale : « Elle doit favoriser le retour aux soins pour les uns, et alléger le coût de leurs cotisations pour les autres ». | Céline Martin

La Ville de Lannion devient l'une des rares villes bretonnes à proposer à ses administrés cette couverture santé moins onéreuse destinées aux retraités, artisans, chômeurs...

Quoi d'neuf dans le monde des offres pléthoriques des mutuelles ?

À partir du 1er janvier, toutes les entreprises seront dans l'obligation de proposer une mutuelle à leurs salariés. Du côté des non-salariés, en revanche, le coût de la mutuelle pèse toujours aussi lourd sur les ressources, quand elles sont faibles : retraités, salariés en CDD, demandeurs d'emploi,

intérimaires, artisans, intérimaires... Pour eux, la Ville de Lannion a donc décidé de mettre en place une mutuelle communale.

Pourquoi cette nouvelle mutuelle ?

Initialement pensée pour les retraités lannionnais, elle a finalement été étendue à tous les non-salariés. « **Nous avons voulu répondre à une demande croissante de Lannionnais ayant des difficultés à s'acquitter de leur adhésion à une mutuelle santé**, explique Sandrine Burel, du centre communal d'action sociale (CCAS). **D'autres n'en ont tout bonnement plus, par manque de moyens financiers.** »

Quel en est le principe ?

D'envergure nationale, l'association Actiom, avec laquelle le CCAS de Lannion vient de sceller un partenariat, est en capacité de promouvoir cette couverture santé à moindre coût grâce au regroupement des adhérents partout sur le territoire : « **Cela lui permet d'obtenir des tarifs plus intéressants que ceux pratiqués par une mutuelle souscrite individuellement** », expliquent le maire, Paul Le Bihan, et Sandrine Burel. Il suffit aux administrés de s'acquitter de l'adhésion (10 €/ an) pour bénéficier de cette grille tarifaire négociée par Actiom.

Plus d'info dans le journal *Ouest-France* de ce jeudi.